



Montpellier, lundi 23 octobre 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

INTEMPÉRIES

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 27 septembre 2017, publié au journal officiel du 20 octobre 2017, a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour les communes suivantes :

- au titre de « *mouvements de terrain différentiels consécutifs la sécheresse et la réhydratation des sols* » du 1^{er} janvier 2016 au 30 septembre 2016 les communes de LEZIGNAN LA CEBE, CANET.

- au titre de « *mouvements de terrain différentiels consécutifs la sécheresse et la réhydratation des sols* » du 1^{er} avril 2016 au 30 septembre 2016 la commune de LIEURAN LES BEZIERS.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr

